

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 22 octobre 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité SAGE-FEMME

AVIS FAVORABLES

(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	SAIHI	Farah
2	ZOA MBOUDA	Marie Sandrine

Cette liste est valable 18 mois.

Mamoudzou, le 14 novembre 2025

Sergio ALBARELLO
Directeur Général de l'ARS de Mayotte
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

